



VILLE d'AJACCIO
CITA' d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 28 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 mars 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. Le Maire
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. D'ORAZIO	à	M. TOMI

Etaient absents :

Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 28 Mars 2013

Délibération N°2013 / 80

VOYAGES SCOLAIRES ANNEE 2012-2013

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que des projets de voyages scolaires éducatifs sont présentés chaque année par les écoles de la Commune.

Ces projets sont financés par la Commune, par les familles et par des ressources complémentaires éventuelles, ces dernières devant permettre en priorité la diminution de la participation des familles.

Pour l'année scolaire 2012-2013, la Commission Départementale chargée des voyages scolaires, réunie à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud, le 4 décembre 2012, a retenu quatre dossiers.

Le montant total de la part Ville est individualisé conformément à la liste ci-dessous.

ECOLES	Destination	Dates	Montant total	Part ville
Charles Bonafedi Elémentaire 1 CE2/CM1 et 1CE2 /51 élèves	Zonza	8 au 9 avril 2013	5451 €	2336 €
Notre Dame de l'Assomption Elémentaire 1 CM2/ 26 élèves	Vizzavona	13 au 17 mai 2013	4161 €	1000 €
Sampiero Elémentaire 1 CP/ 14 élèves	Olmi Capella	A définir	3600€	1200€
Saint Jean 3 élémentaire 1 CE1/ 25 élèves	Galeria	27 au 31 mai 2013	5464 €	4177€
TOTAL			11531€	8713€

Conformément à la délibération 2012/183 du 26 juillet 2012, la contribution annuelle pour le financement des voyages scolaires des écoles publiques sera versée à l'association départementale de Corse du Sud de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE).

Pour l'école Notre Dame de l'Assomption, le versement sera effectué à l'association de l'école (Association Notre Dame de l'Assomption).

Considérant que les crédits nécessaires seront proposés à l'inscription du Budget Primitif 2013, Chap. 65, Art. 6574, Fonction 255

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'individualiser les aides mentionnées conformément au tableau ci- dessus, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2012-2013.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de M. Paul DIGIACOMI, Adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat,

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 27 mars 2013.

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

d'individualiser les aides mentionnées conformément au tableau ci-dessous, dans le cadre des voyages organisés pour l'année scolaire 2012-2013 :

ECOLES	Destination	Dates	Montant total	Part ville
Charles Bonafedi Elémentaire 1 CE2/CM1 et 1CE2 /51 élèves	Zonza	8 au 9 avril 2013	5451 €	2336 €
Notre Dame de l'Assomption Elémentaire 1 CM2/ 26 élèves	Vizzavona	13 au 17 mai 2013	4161 €	1000 €
Sampiero Elémentaire 1 CP/ 14 élèves	Olmi Capella	A définir	3600€	1200€
Saint Jean 3 élémentaire 1 CE1/ 25 élèves	Galeria	27 au 31 mai 2013	5464 €	4177€
TOTAL			11531€	8713€

DIT

que les crédits seront proposés à l'inscription du Budget de l'exercice 2013.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO le jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130328-2013_80-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2013